

n° OLT	Objectifs à Long Terme	n° OO	Objectifs Opérationnels	Priorité
1.1	Traiter les foyers des espèces ayant un impact sanitaire sur les populations	1	Traiter tous les foyers d'Ailante glanduleux	1
		2	Traiter tous les nouveaux foyers d'Ambroisie à feuille d'Armoise	1
		3	Traiter tous les foyers de Berce du Caucase	1
		4	Traiter tous les foyers de Datura	1
		5	Traiter tous les foyers de Seneçon du Cap	1
1.2	Traiter les foyers installés dans des zones sensibles <b>d'un point de vue écologique</b>	6	Traiter les foyers de Balsamine de l'Himalaya dans les zones sensibles, sur le domaine public	2
		7	Traiter les foyers de Solidage américains dans les zones sensibles, sur le domaine public	2
		8	Traiter les foyers de Sumac de Virginie dans les zones sensibles, sur le domaine public	2
		9	Traiter les foyers de Buddléia de David dans les zones sensibles, sur le domaine public	2
		10	Traiter les foyers de Renouées asiatiques dans les zones sensibles, sur le domaine public	2
1.3	Réduire et maintenir la dispersion des espèces présentes le long des cours d'eau secondaires	11	<b>Traiter les foyers de Balsamine de l'Himalaya le long des cours d'eau secondaires, sur le domaine public</b>	2
		12	Traiter les foyers de Solidages américain le long des cours d'eau secondaires, sur le domaine public	2
		13	Traiter les foyers de Sumac de Virginie le long des cours d'eau secondaires, sur le domaine public	2
		14	Traiter les foyers de Buddléia de David le long des cours d'eau secondaires, sur le domaine public	2
		15	Traiter les foyers de Renouées asiatique le long des cours d'eau secondaires, sur le domaine public	2
1.4	Surveiller les espèces exotiques déjà présentes sur <b>le territoire et veiller à l'introduction de nouvelles espèces</b>	16	Assurer le suivi des foyers traités afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, sur le domaine public	1
		17	Effectuer une veille active dans les zones les plus sensibles pour détecter précocement l'apparition de nouveaux foyers	1
		18	Effectuer une veille régulière afin de détecter les nouvelles espèces exotiques envahissantes sur le territoire	1
2.1	Mettre en place des filières de valorisation des déchets verts et notamment des rémanents d'espèces exotiques envahissantes	19	Mettre en place une filière de valorisation des déchets verts	3
2.2	Améliorer la capacité de traitement des déchets verts	20	Augmenter la capacité de traitement de l'unité de valorisation énergétique du SITOM pour assurer la bonne gestion des rémanents de plantes exotiques envahissantes	3
3.1	<b>Rédiger et mettre en œuvre un plan de sensibilisation à l'échelle de la CCPMB</b>	21	<b>Rédiger et mettre en œuvre un plan de sensibilisation, à l'échelle de la CCPMB</b>	1
3.2	Proposer des chantiers participatifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	22	Organiser des chantiers participatifs de lutte contre les exotiques envahissantes	3
3.3	Former et sensibiliser les habitants et les professionnels des secteurs des espaces verts, du BTP et des transports	23	Organiser des formations pour les différents publics susceptibles d'interagir avec les plantes exotiques envahissantes	2
		24	Inviter les propriétaires privés ayant des plantes exotiques envahissantes sur leur terrain, à mettre en place des mesures de lutte et de gestion	1
4.1	Organiser la gestion administrative en coordonnant les actions et en établissant des bilans annuels	25	Rédiger des bilans annuels et organiser un COPIL chaque année	1
		26	Réaliser la gestion administrative et financière du plan de gestion	1
		27	Réviser le plan de gestion	2
4.2	Rédiger une chartre des bonnes pratiques pour la gestion des espèces exotiques envahissantes sur les chantiers publics	28	Rédiger une chartre des bonnes pratiques pour les chantiers publics	1